

		En € HTVA		
Abonnement mensuel avec engagement de 12 mois (2)		0 €		
Vitesse (3)		225 Mb/s (download) 50 Mb/s (upload)		
Rythme de facturation des communications (4)				
Appels (19)		1"/1"		
Trafic Data (5)		Par KB		
Options Supplémentaires (6)				
Option Phone Pro sur 12 ou 24 mois		De 5 à 55 €/mois		
Garantie + (7)	S : Panne mécanique, vol, jusqu'à 25 % de remise pour perte et dommage	3,42 €/mois		
	M : Panne mécanique, vol, jusqu'à 35 % de remise pour perte et dommage	6,84 €/mois		
	L : Panne mécanique, vol, jusqu'à 50 % de remise pour perte et dommage	8,55 €/mois		
Appels WiFi (8)		Inclus		
BillSplit (9)		Gratuit		
APN Webpro (10)		1,74 €/mois		
Adjust (11)	En souscrivant à une option Adjust, le client peut ensuite passer automatiquement sur différents paliers de consommation, en fonction du type de communication et de la zone choisie (Zone EU + USA + Canada, Zone Business, Zone Voyager ou Zone Rest of World).			
Adjust+(12)	En souscrivant à l'option Adjust+, le client peut ensuite passer automatiquement sur différents paliers de consommation pour la Voix/SMS/MMS ainsi que pour la data dans la zone EU + USA + Canada.			
ExtraVolume (13)	En souscrivant à un ExtraVolume, le client peut bénéficier d'un volume Mobile Internet ou Appels/SMS/MMS dans différentes zones pour le mois en cours.			
Consommation	Zone	Volume	Commande par SMS au 64000, envoyez :	Prix HTVA
Data (11)	EU, USA S	5GB	DATAEU5000	8,54 €
	EU, USA L	10GB	DATAEU10000	12,82 €
	Business S	500 MB	DATABUS500	75 €
	Business L	1GB	DATABUS1000	100 €
	Voyager S	100MB	DATAVOY100	80 €
	Voyager L	500 MB	DATAVOY500	300 €
	RoW S	100MB	DATARW100	90 €
	RoW L	500 MB	DATARW500	450 €
Calls/SMS/MMS (14) (15) (19) Appels/SMS/MMS depuis la zone concernée vers un numéro de la zone, vers un numéro Luxembourgeois et vers un numéro en Europe	EU, USA S	500 unités	VOICEEU500	5 €
	EU, USA L	1000 unités	VOICEEU1000	9 €
	Business S	30 unités	VOICEBUS30	25 €
	Business L	60 unités	VOICEBUS60	45 €
	Voyager S	10 unités	VOICEVOY10	15 €
	Voyager L	30 unités	VOICEVOY30	40 €
	RoW S	10 unités	VOICERW10	20 €
	RoW L	30 unités	VOICERW30	55 €
Frais Administratifs				
Réception du détail des communications par courrier				1,71€ / mois / facture
Réception de facture par e-mail				Gratuite
Duplicata de facture				5,98 € / mois / facture
Duplicata du détail des communications				5,98 € / mois / détail
Frais de matériel				
Voucher e-SIM (souscription, ajout, échange) (16)				4,27 €

Services de prévention de surconsommation

Un (1) SMS d'information est envoyé après consommation de 80 % et 100% des Extravolumes souscrits.

Un (1) SMS d'information est envoyé après consommation de 100% d'un palier de l'option Adjust et Adjust+

POST Telecom prend des mesures raisonnables pour assurer l'envoi de SMS d'alertes de consommation, sans toutefois garantir leur réception par le Client, notamment dans les cas suivants (liste non-exhaustive) : défaillance technique lors de la transmission des SMS imputable à un tiers, défaillance technique du téléphone ou autre terminal mobile, de la carte SIM et/ou de ses accessoires, indisponibilité du téléphone mobile sans couverture réseau et/ou éteint. POST Telecom ne peut en outre être tenue responsable en cas de mauvaise utilisation des réseaux, en cas de transmission des signaux radioélectriques affectée par des contraintes techniques imposées à l'opérateur par les autorités compétentes, ni en cas de perturbations et d'interruption dans la fourniture ou l'exploitation des moyens de télécommunications fournis par le ou les exploitants des réseaux auxquels sont affiliés les services de POST Telecom.

Services de prévention de surconsommation Mobile Internet en National et en Roaming non-sollicitée

Un plafond de 50 € HTVA est appliqué par défaut pour les communications Mobile Internet pour tous nos clients. Ce mécanisme vise à protéger les consommateurs de consommation Mobile Internet non-sollicitée et de maîtriser au mieux leurs dépenses. Vous pouvez gérer ce mécanisme de prévention et, le cas échéant, le modifier par simple envoi d'un SMS ; consultez www.post.lu/conditions pour de plus amples renseignements. En région frontalière, des communications roaming non-sollicitées peuvent survenir. Afin d'éviter des éventuels surcoûts Roaming, le client peut désactiver l'utilisation de réseaux étranger sur son appareil.

Prévention d'utilisation permanente des services de communications en itinérance

Conformément à la réglementation européenne en vigueur et afin d'éviter une utilisation permanente des services de communications en itinérance, POST est susceptible de contrôler la consommation du service de communication mobile faite par le consommateur. A cette fin, POST peut vérifier, sur une période minimale de 4 mois consécutifs, si la consommation de minutes, de SMS et/ou de données internet exprimées en MB en roaming dans tous les pays de la zone 1 telle que décrite dans la section « Tarifs internationaux et roaming » est plus importante que la consommation de minutes, de SMS et/ou de données internet exprimées en MB en national. Un tel contrôle est sujet à l'art. 15 des Conditions Générales de Vente de POST Telecom S.A. relatif à la protection des données personnelles.

Est considérée comme abusive toute situation où la présence et la consommation du service de communication mobile en roaming sont plus importantes (i.e. plus de 50 %) que la présence sur le territoire luxembourgeois et la consommation du service de communication mobile en national. Afin de déterminer ces proportions, POST peut procéder à un décomptage de toutes les unités de minutes, de SMS et/ou de données internet exprimées en MB consommées par le client ainsi que du nombre de jours passés en UE et au Luxembourg (17).

Lorsqu'un risque d'abus sur un type d'appel (appels sortants, SMS envoyés, internet mobile) est détecté, POST peut demander au client de clarifier sa situation en fournissant une preuve de lien stable avec le Luxembourg (18). Au cas où aucune réponse n'est fournie par le client endéans deux semaines, POST se réserve le droit d'appliquer une surcharge à toute unité de type d'appel consommée en itinérance (minute d'appels sortants, SMS envoyés ou MB d'Internet mobile) telle que définie par la réglementation européenne. L'application de la surcharge commence dès écoulement des deux semaines pendant lesquelles le client peut clarifier sa situation et prendra fin lorsque la consommation répond à nouveau aux critères d'une consommation non-abusive. Il convient de noter que cette procédure peut être applicable à plusieurs types d'appels simultanément, pour lesquels un risque d'abus a été détecté.

Service supplémentaire

Avec MyPost, contrôlez gratuitement votre consommation Appels, SMS et Internet, où et quand vous voulez, en toute simplicité. Plus d'informations sur www.post.lu/fr/particuliers/mobile/mypost. A l'étranger, la disponibilité du suivi en temps réel de la consommation est dépendante de la mise en place du service CAMEL par les opérateurs étrangers. Consultez la liste des opérateurs partenaires sur www.post.lu/conditions.

Zones	
Zone 1 EU, USA et Canada	Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne (Canaries, Ceuta et Melilla incluses), Estonie, Finlande (Aland inclus), France, Gibraltar, Grèce, Guadeloupe (et Saint-Martin), Guyane française, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Martinique, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal (Açores et Madère inclus), République Tchèque, Réunion, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, USA, Vatican City
Zone 2 Business	Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Arabie Saoudite, Arménie, Australie, Bahrein, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Brunei, Cap-Vert, Chine, Corée du Sud, Egypte, Emirats Arabes Unis, Hong Kong, Inde, Indonésie, Israël, Japon, Kosovo, Macao, Macédoine, Malaisie, Maroc, Mexique, Monténégro, Nouvelle-Zélande, Qatar, République Dominicaine, Russie, Serbie, Singapour, Taiwan, Thaïlande, Turquie, Ukraine
Zone 3 Voyager	Afghanistan, Antilles néerlandaises, Argentine, Azerbaïdjan, Bangladesh, Biélorussie, Cambodge, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, Equateur, Georgie, Ghana, Guatemala, Honduras, Îles Caimans, Îles Féroé, Irak, Iran, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Laos, Mali, Maurice, Moldavie, Mongolie, Mozambique, Myanmar-Birmanie, Nicaragua, Nigéria, Oman, Ouzbékistan, Pakistan, Palestine, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, Porto Rico, Salvador, Sri Lanka, Tadjikistan, Tanzanie, Trinidad et Tobago, Tunisie, Vietnam
Zone 4 Rest of World	Autres pays du monde

International			
Du Luxembourg vers			
	Zone 1	Zone 2	Zone 3 & 4
Appels (par minute)	0,05 €	1,25 €	2,55 €
SMS (par message)	0,06 €	0,25 €	0,42 €
MMS (par message)	0,08 €	0,16 €	0,25 €

Roaming								
	Appels reçus	MMS reçus	Appels émis vers les zones internationales (par minute)			Data (par MB)	SMS émis (par message)	MMS émis (par message)
			Zone 1	Zone 2	Zone 3 & 4			
Zone 1	Gratuit EU / 0,10 € USA et Canada	Gratuit EU / 0,05 € USA et Canada	0,05 €	1,25 €	1,61 €	0,05 €	0,06 €	0,08 €
Zone 2	0,42 €	0,15 €	1,25 €	1,25 €	1,52 €	0,85 €	0,25 €	0,16 €
Zone 3	0,85 €	0,20 €	2,55 €	2,55 €	2,55 €	1,27 €	0,42 €	0,25 €
Zone 4	0,85 €	0,20 €	2,55 €	2,55 €	2,55 €	8,53 €	0,42 €	0,25 €

La réception de SMS et MMS est gratuite depuis le réseau mobile POST ou depuis un réseau mobile étranger. Pour la réception de MMS, des frais additionnels pour le trafic data généré pourront être facturés (tarifs et accords de roaming disponibles en ligne).

Satellite/ maritime (20)								
International		Roaming						
Depuis toutes les zones vers Zone Satellites / Maritime		Appels reçus	Appels émis vers les zones		Data (par MB)	SMS émis (par message)	MMS émis (par message)	
			Zone 1	Zone 2, 3 & 4				
Appels (par minute)	5,2137 €	Satellite / maritime	0,9632 €	2,6923 €	3,1197 €	9,8291 €	0,9829 €	1,9658 €
SMS (par message)	0,0854 €							
MMS (par message)	0,0854 €							

- (1) Le taux de TVA est de 16%.
- (2) Le tarif applicable pour le mois de la souscription est calculé au prorata du nombre de jours restant à courir entre le jour de la souscription et le dernier jour du mois concerné. Le traitement de la résiliation sera fait conformément aux délais spécifiés dans les Conditions Générales de Vente / Conditions particulières Téléphonie Mobile et le dernier jour du mois concerné. En cas de portage vers un autre opérateur, le Client pourra être indemnisé en cas de retard ou d'abus dans le cadre de la procédure de portage sans surcharge. La zone Business est décrite en la matière. Il pourra en faire la demande auprès de POST conformément à l'article 21.1 des Conditions Générales de vente.
- (3) Vitesse maximale théorique atteignable avec la technologie 5G. La vitesse effective dépend de plusieurs facteurs comme p. ex. disponibilité du réseau ou encore configuration du terminal utilisé.
Plus d'informations dans le Document Net Neutralité.
- (4) Rythmes de facturation : 1"/1" : facturation par seconde.
- (5) Trafic data : communications de données réalisées à partir d'un réseau mobile terrestre. 1 MB = 1024 KB. Les communications de données par satellite ne sont pas incluses dans le forfait. Le débit peut être influencé par différents facteurs. De plus amples détails concernant les débits peuvent être trouvés dans le Document Net Neutralité. Comme le prévoit la réglementation européenne, POST applique une politique de consommation en Europe correspondant au minimum au volume total inclus dans l'offre sans surcharge. La zone Business est décrite en section Tarifs internationaux et Roaming.
L'ordre de consommation des communications de données sont : Data disponible dans le forfait, option Adjust +, option Adjust, Extra Volume, Pool, Pool Extra volume, Pay as you use.
- (6) Les options sont souscrites pour une durée minimale d'un mois reconduite tacitement jusqu'au prochain terme du contrat. Le client a toutefois la possibilité de demander la résiliation de tout ou partie des options souscrites sans indication de motif par courrier recommandé avec accusé réception adressé à POST Telecom S.A., 1 rue Bian, L-1235 Luxembourg. La résiliation d'une option ne sera effective qu'à la fin d'un délai de 24h à réception par POST Telecom S.A. d'une telle demande via l'application mobile ou tout autre moyen de vente à distance électronique ou via courrier de résiliation adressé par le client.
- (7) L'option Garantie + est souscrite pour une durée d'un mois reconduite tacitement jusqu'au prochain terme du contrat. Le client a toutefois la possibilité de demander la résiliation de l'option Garantie + souscrite sans indication de motif par courrier recommandé avec accusé réception adressé à POST Telecom S.A., 1 rue Bian, L-1235 Luxembourg. La résiliation de l'option Garantie + ne sera effective qu'à la fin du mois de réception par POST Telecom S.A. du courrier de résiliation adressé par le client. Voir conditions particulières applicables à Garantie + sur www.post.lu/conditions.
- (8) Les appels sont considérés comme des appels voix et la même tarification s'applique. Les unités sont décomptées des appels. POST fournit le service de téléphonie sans niveau minimal de qualité de service.
- (9) BillSplit : Permet de déterminer le montant maximal facturé à votre entreprise. Les consommations supplémentaires définies sont reportées sur le compte de l'utilisateur de la ligne. Voir modalités du service sur formulaire de souscription
- (10) Par défaut, une adresse IPv4 privée dynamique est attribuée (APN : web.pt.lu). Avec l'option APN Webpro une adresse IPv4 publique dynamique sera attribuée (APN : webpro, sans .pt.lu).
- (11) Adjust : L'option Adjust permettra de passer sur les paliers de consommation dans les zones directement en arrivant sur le territoire. Une notification 100% sera envoyée lorsque le client atteint la limite d'un palier et passera directement sur le suivant. Une fois le dernier palier consommé, le client sera facturé au tarif hors forfait indiqué pour la zone, ou pourra souscrire à un Extravolume pour la zone. L'option Adjust Voix EU + USA + Canada sera facturée 1,99€/mois, même dans le cas où cela n'a pas été utilisé. Les autres options ne seront facturés que dans le cas où une consommation aura été réalisée. Le client pourra définir un palier maximal par type d'option Adjust. Cette option est applicable uniquement pour les clients éligibles. Pour les communications Voix, une coupure automatique est faite après 3 heures.
Adjust – option mensuelle : L'option Adjust mensuelle n'est plus commercialisée au 1^{er} février 2021. Les clients ayant souscrit à l'option Adjust mensuelle avant le 01/02/2021, pourront la conserver jusqu'à modification de leur offre.
- (12) Adjust+ : L'option Adjust+ permettra de passer sur les paliers de consommation voix et data dans la zone EU + USA + Canada. Une notification 100% sera envoyée lorsque le client atteint la limite d'un palier et passera directement sur le suivant. Une fois le dernier palier consommé, le client sera facturé au tarif hors forfait indiqué pour la zone, ou pourra souscrire à un Extravolume pour la zone. Le premier palier sera facturé automatiquement, même sans consommation. Le client pourra définir un palier maximal par type d'option Adjust+. Cette option est applicable uniquement pour les clients éligibles.
- (13) ExtraVolume : service que le client peut souscrire afin de bénéficier d'un volume de Trafic data ou Appels/SMS en zone Business, zone Voyager, en Zone 1 (Europe & USA) et en zone Rest of the world. Le volume alloué au titre du produit ExtraVolume souscrit doit être consommé endéans la période commençant à courir le jour de sa souscription et terminant le dernier jour du mois civil au cours duquel il a été souscrit ; le reliquat non consommé durant cette période n'est pas reportable. Le prix du produit ExtraVolume est payable intégralement à la souscription, indépendamment du nombre effectif de jours restants à courir jusqu'à la fin du mois civil de sa souscription. Les ExtraVolume en Zone 1 Europe & USA ne sont pas compatibles avec le forfait Starter.
- (14) Dans le cas d'envoi d'un message SMS ou MMS à plusieurs destinataires, un SMS respectivement un MMS selon le cas sera facturé pour chaque destinataire. La taille maximale d'un MMS est techniquement limitée à 200 KB. La réception de SMS est gratuite depuis le réseau mobile POST ou depuis un réseau mobile étranger.
- (15) Unités : 1 unité = 1 minute (60 secondes) = 1 SMS
- (16) Disponible selon compatibilité des appareils. Pour des questions de sécurité la carte e-SIM peut être scannée qu'une seule fois. L'échange carte vers une carte e-SIM est gratuit uniquement dans le cadre d'une réparation, vol, perte ou d'un échange d'un appareil avec carte e-SIM.
- (17) Chaque jour où une connexion au réseau national est enregistrée est compté comme un jour de présence nationale de ce client
- (18) Conformément à la réglementation européenne en vigueur, on entend par «lien stable avec le Luxembourg», une présence sur le territoire de ce dernier, résultant d'un emploi non temporaire et à temps complet, y compris celui des travailleurs frontaliers, de relations contractuelles durables impliquant un degré équivalent de présence physique d'un travailleur indépendant, de la participation à des cycles d'études réguliers à temps complet ou d'autres situations, telles que celle des travailleurs détachés ou des retraités, lorsqu'elles impliquent un degré équivalent de présence sur le territoire. Afin de prouver son lien stable, le client peut fournir un certificat de travail, un certificat de scolarité, ou bien un certificat de résidence.
- (19) Appels, SMS, MMS depuis un pays d'Europe vers un numéro fixe ou mobile d'un pays d'Europe, consultation de la messagerie vocale, appels vers numéros Voix sur Internet et data. Hors numéros spéciaux, fax, visiophonie, communications par satellite et SMS Premium (prix disponibles sur www.post.lu/conditions).
- (20) Inmarsat, Emsat, Iridium (16 et 17), Mariticom, OnAir et autres satellites (ferries et croiseurs inclus)
Le règlement 2012/531 concernant l'itinérance sur les réseaux publics de communications mobiles à l'intérieur de l'Union s'applique aux services mobiles fournis par le biais de réseaux terrestres et ne couvre pas les réseaux satellitaires. Votre mobile se connecte automatiquement au réseau émettant le signal le plus fort et donc potentiellement à un réseau satellitaire malgré une éventuelle proximité de terres continentales. L'utilisation d'un réseau satellitaire est signalée sur votre mobile par la mention «Cellular at Sea». Afin d'éviter des connexions non-solicitées à un réseau satellitaire, le client peut désactiver l'utilisation de réseaux satellitaires sur son appareil.